



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 10166

Texte de la question

M Bernard Debre attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement, sur les déchets ménagers. En France on dénombre chaque année 18 millions de tonnes de déchets dont la richesse est loin d'être exploitée au maximum. Pourtant, les récipients publics destinés à la récupération du verre ou du papier se multiplient et certaines villes commencent à mettre en place des poubelles sélectives pour les autres catégories de déchets. Actuellement, les produits de récupération dans son ensemble constituent 35 p 100 des matières premières utilisées par l'industrie française, mais seulement 10 p 100 proviennent de nos poubelles, le reste étant importé. Contrairement à ce qui se passe dans les pays voisins, comme aux Pays-Bas ou en Allemagne, le tri des déchets ne fait pas encore partie des habitudes françaises. Il lui demande donc s'il ne lui semblerait pas souhaitable de développer une politique de communication pour mieux informer la population de l'utilisation possible des déchets et l'inciter à modifier son comportement.

Texte de la réponse

Reponse. - La récupération des matériaux devra s'imposer à l'avenir comme une composante essentielle de la gestion des déchets. Toutefois l'expérience a montré que, dans ce domaine, les opérations de communication devaient coïncider avec la mise en place de moyens opérationnels : encourager la population à participer à la collecte sélective des déchets ne peut qu'exasperer les bonnes volontés si l'organisation des services correspondants n'est plus en place. C'est pourquoi le secrétariat d'Etat chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs s'emploie à faire progresser la récupération dans la pratique, notamment dans le cadre de « contrats de branche » signés avec les professionnels concernés : c'est le cas pour les papiers-cartons et pour les emballages de liquides alimentaires. En ce qui concerne spécifiquement le « tri à la source » des déchets, l'expérience lancée par la communauté urbaine de Dunkerque devrait donner prochainement une illustration française de l'application de ce concept d'avenir.

Données clés

Auteur : [M. Debre Bernard](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10166

Rubrique : Récupération

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement et prévention des risques technologiques et naturels

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 1989, page 934